

Liste de tous les contrats de 25 000\$ et plus ou de 2 000\$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000\$.  
Le rapport qui suit fait état de tous les contrats que la municipalité a conclu en 2020, soit :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

FOURNISSEUR	SERVICES	MONTANT
Automobile Villeneuve Amqui	- Achat F350	50 583,25\$
	- Pièces et accessoires	2 768,19\$
Les entreprises L. Michaud	- Abrasif	10 888,40\$
	- Pierre, MR5, terre, asphalte	12 620,74\$
	- Travaux route Wallace	283 134,37\$
Tétra Tech	- Ingénierie étangs aérés	76 234,16 \$
MRC de la Matapédia	- Quotes-parts	255 867,99\$
	- Service de génie	48 880,02\$
	- Téléphonie IP	1 070,40\$
Ministre des finances	Sûreté du Québec	60 862,00\$
Canadian National	- Installation de barrière Chemin de la Sablière	34 964,93\$
	- Inspection passage à niveau	7 218,98\$
Les excavations Léon Chouinard et fils	Retenue de garantie fin des travaux	62 832,00\$
Machinerie JNG Thériault	- Achat débroussailleuse	46 559,13\$
	- Pièces et accessoires	5 237,29\$
Municipalité de Sayabec	Redevances carrières	36 654,22\$
Harnois énergie	- Diesel	28 980,89\$
	- Huile à chauffage	4 667,76\$
Hydro-Québec	Électricité et éclairage	51 714,72\$
Ultima Assurances	Assurances municipales annuelle	28 289,00\$
Englobe Corporation	Analyse de vulnérabilité de l'eau potable et analyse de sol	37 792,29\$
Eurovia construction	Retenue de garantie route Lauzier, rechargement granulaire	48 503,45\$
Fusion environnement inc.	Contrat de collecte de matières résiduelles	46 218,48\$
GHD consultants Ltée	Études géotechniques	25 854,78\$

Préparé le 25 mars 2022



Nancy Paquet, directrice générale



En vertu de l'article 961.4(2) du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site Internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent (l'exercice 2021) lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La taxe sur les produits et service (tps) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont incluses, s'il y a lieu aux contrats énumérés.